

**Annexe 10 : Pas de refacturation en cas d'oubli de renouvellement du contrat d'accueil chèques services**

Concerne : Pas de refacturation en cas d'oubli de renouvellement du contrat d'accueil chèques services

Chers parents,

Le contrat chèque service a une validité d'un an.

La date d'expiration est indiquée sur votre contrat, un rappel vous sera envoyé et est également inscrit sur la dernière facture.

**Les parents sont responsables de renouveler le contrat pendant les délais.**

Je soussignée, Mme/Mr \_\_\_\_\_

Confirme avoir pris en compte qu'une refacturation n'est pas possible lors d'un retard de renouvellement du contrat.

Je prends en compte, au cas d'un oubli/retard de renouvellement, le tarif maximal sera facturé.

Date : \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_